

BREVET D'INVENTION

Gr. 18. — Cl. 1.



N° 1.060.752

Perfectionnement aux agrafes de poche pour stylographes, crayons et analogues.

Société dite : THE LANG PEN C^o, LTD résidant en Grande-Bretagne.Demandé le 21 février 1948, à 11^h 55^m, à Paris.

Délivré le 25 novembre 1953. — Publié le 6 avril 1954.

(Demande de brevet déposée en Grande-Bretagne le 21 février 1947, aux noms de MM. Eric Ernest Samuel WADE et Charlesworth LIVSEY. — Déclaration du déposant.)

La présente invention se rapporte aux agrafes de poche pour stylographes, crayons et analogues et plus particulièrement aux agrafes qui sont montées à l'extrémité de l'objet et habituellement à l'extrémité du chapeau ou du couvre-plume dans le cas du stylographe.

Jusqu'ici, ces agrafes comportaient habituellement un bras solidaire d'un anneau ou rendu solidaire d'un anneau de montage entourant la bride filetée d'un bouchon qui, lorsqu'il est vissé dans le chapeau, maintient l'agrafe en place. Bien que ce dispositif d'attache ait été généralement adopté et trouvé satisfaisant pour les formes habituelles de stylographes et de crayons, il ne convient pas aux modèles récents de ces objets dont la forme est conique.

L'objet de la présente invention est de fournir une agrafe de poche perfectionnée et un dispositif de montage pour stylographes, crayons et analogues qui puisse se monter rapidement et facilement à l'extrémité d'un stylographe ou d'un autre objet pour écrire ou encore à l'extrémité du couvre-plume pour obtenir une fixation certaine et qui permette d'adapter le montage de l'agrafe à la forme de l'objet, par exemple un modèle à extrémité conique, tout en donnant à cette agrafe une forme esthétique.

Dans une agrafe de poche pour stylographe ou analogue selon la présente invention, l'anneau de retenue est dans le prolongement du bras de l'agrafe au lieu d'être à angle droit avec ce bras et il est adapté pour être reçu dans une encoche ménagée dans ce but à l'extrémité de l'agrafe et pour qu'un organe avec butée engageant la partie arrière ou intérieure de l'extrémité de l'agrafe portant cette encoche empêche l'anneau de se déplacer vers l'extérieur.

L'organe ci-dessus mentionné peut être solidaire de l'agrafe et peut être fileté pour recevoir un écrou constituant la butée bien que de préférence cet organe sera un œillet embrassant une goupille logée dans un trou traversant l'anneau.

De préférence aussi la partie prévue avec une encoche est constituée par une pièce accessoire séparée en matière plastique telle que le celluloïd ou en métal et filetée pour engager un trou fileté dans le stylographe, crayon ou couvre-plume.

Dans une forme spécifique de réalisation de l'agrafe perfectionnée, la pièce prévue avec encoche à son extrémité est en forme de dôme et fait saillie à cet endroit sur le stylographe ou couvre-plume avec une encoche centrale et ronde dans laquelle la fixation de l'agrafe est montée lorsque les parties sont assemblées et qui est percée axialement d'un trou pour recevoir la tige de l'œillet.

L'agrafe est repliée en forme de gouttière en partant d'une feuille de métal avec une partie de forme coudée pour occuper l'encoche arrondie à l'extrémité de la pièce accessoire. Cette partie coudée est perforée pour le passage d'une goupille qui retient entre les parois de la cornière l'œillet du boulon de retenue dont la tige passe au travers du trou passant dans l'axe de la pièce et reçoit un écrou noyé sur sa face intérieure.

La pièce accessoire, l'agrafe et le boulon de retenue sont assemblés avant d'être vissés dans l'extrémité filetée du couvre-plume ou du crayon, le bras de l'agrafe longeant la surface extérieure du corps du couvre-plume ou du crayon pour s'engager dans la poche de la manière habituelle.

L'invention sera décrite en détail en se référant aux dessins ci-annexés qui montrent, à titre d'exemple, cette forme d'agrafe appliquée à un couvre-plume ou chapeau de stylographe.

Sur ces dessins:

La fig. 1 est une vue en élévation du chapeau avec section partielle pour montrer une fixation d'agrafe;

La fig. 2 est une vue du bouchon fileté pour montrer l'agrafe sur l'extrémité du chapeau dans cette forme de réalisation;

La fig. 3 donne une coupe du dispositif de fixation effectuée à angle droit par rapport à la section partielle de la fig. 1;

La fig. 4 montre l'agrafe, la tige à œillet et l'écrou de retenue enlevés de dessus le bouchon.

En se rapportant maintenant à ces dessins, 1 désigne, de façon générale, le chapeau ou couvre-plume constitué par un tube de vulcanite, ébonite ou autre matière plastique prévu pour s'adapter étroitement ou pour être vissé sur un porte-plume de manière à recouvrir la plume lorsqu'on ne s'en sert pas.

L'extrémité supérieure du chapeau est de forme conique en 2 et est filetée à l'intérieur en 3 pour engager un bouchon fileté 4 formant cette extrémité et fournissant la fixation à prévoir pour une agrafe de poche désignée, d'une façon générale, par 5 qui permet de retenir le stylographe dans la poche.

Dans la forme de réalisation particulière représentée, le bouchon fileté 4 est métallique et la partie faisant saillie sur l'extrémité conique du chapeau 1 est munie d'un fourreau 6 en vulcanite, ébonite ou autre matière plastique ayant une surface extérieure 7 également de forme conique avec une extrémité 8 en forme de dôme pour s'adapter au cône 2 sur le chapeau 1, bien que, comme on le comprendra, le fourreau 6 et le bouchon 4 puissent former une partie composante unique en métal ou en vulcanite, ébonite ou autre matière plastique appropriée.

10 est une encoche centrale ronde formée dans l'extrémité 8 en forme de dôme du fourreau 6 en alignement avec l'encoche correspondante 11 dans le bouchon fileté, la fixation de l'agrafe reposant dans ces encoches et un perçage axial ou ouverture 12 étant prévu de ces encoches au travers du bouchon fileté 4 pour recevoir la tige à œillet 13 quand les parties composantes sont montées.

L'agrafe 5 est obtenue en partant d'une feuille métallique repliée en forme de gouttière et porte une partie coudée 15 dont la forme lui permet d'occuper les encoches rondes en alignement 10 et 11 à l'extrémité de la pièce accessoire, et la surface extérieure de cette partie coudée continuant de façon lisse l'extrémité 8 en forme de dôme du fourreau 6.

Les parois de la gouttière de la partie coudée 15 sont perforées en 16 pour permettre le passage d'une goupille 17 qui retient entre ces parois l'œillet 14 du boulon de retenue 13 dont la tige traverse le trou 12 percé dans l'axe du bouchon 4 et reçoit un écrou 18 noyé dans un logement 19 sur la face intérieure de ce bouchon 4.

En assemblant les parties composantes de cette forme de réalisation de la fixation de l'agrafe, le fourreau 6 est d'abord vissé dans le bouchon 4 sur lequel sont fixés ensuite l'agrafe 5 et son boulon de retenue 13, ainsi que la goupille 17, et l'écrou 18 est vissé à fond avant que la fixation ainsi montée solidement dans le bouchon 4 soit vissée en bloc sur l'extrémité filetée du chapeau 1, le bras 5 de

l'agrafe étant ajusté pour reposer le long de la surface extérieure du chapeau pour s'engager dans la poche de la manière habituelle.

Comme indiqué plus clairement sur les fig. 1, 3 et 4, la surface intérieure de l'écrou 18 peut être de forme conique en 20 pour coopérer avec un siège de forme correspondante dans le logement 19, tandis que la surface extérieure de l'écrou est pourvue, avec avantage, d'une encoche indiquée en 21 pour pouvoir être tournée plus facilement à l'aide d'un outil approprié pendant le montage ou si l'on veut démonter les parties composantes.

La présente invention permet de monter promptement et d'obtenir une fixation par agrafe de forme robuste et durable tout en ayant une apparence esthétique.

RÉSUMÉ

1° Agrafe de poche pour stylographe ou objet analogue, caractérisée par le fait que l'anneau de retenue de cette agrafe est en ligne avec le bras de l'agrafe ou dans le même plan au lieu d'être à angle droit avec lui, et ce que cet anneau est adapté pour être logé dans une encoche pratiquée dans ce but à l'extrémité de l'objet en étant empêché de se déplacer vers l'extérieur par un organe portant une butée qui engage la partie arrière ou intérieure de l'extrémité de l'objet où est prévue l'encoche.

2° Formes de réalisation d'une agrafe selon 1°, caractérisées par un ou plusieurs des points suivants pris séparément ou en combinaison :

a. L'organe portant la butée est constitué par un boulon à œillet entourant une goupille logée dans un trou traversant l'anneau et recevant un écrou constituant la butée;

b. La partie de l'objet pourvue d'une encoche est constituée par une pièce accessoire séparée filetée pour engager un trou fileté à l'extrémité du stylographe, crayon, couvre-plume ou analogue;

c. L'extrémité filetée en forme de dôme s'adapte dans une encoche centrale ronde communiquant avec un perçage à l'extrémité du stylographe, crayon, couvre-plume ou analogue pour recevoir le boulon à œillet ou organe de retenue;

d. L'agrafe est constituée par une feuille métallique repliée en forme de gouttière et comportant une partie coudée de forme appropriée pour remplir l'encoche dans la pièce accessoire, les parois de la gouttière dans cette partie coudée étant formées pour constituer l'anneau de retenue;

e. L'agrafe proprement dite et la partie coudée de retenue ont la section d'une gouttière, les parois de la gouttière étant continues autour des épaulements reliant ces deux parties.

Société dite : THE LANG PEN Co, Ltd.

Par procuration :

A. DE CARSALADE DU PONT.

FIG. 1.

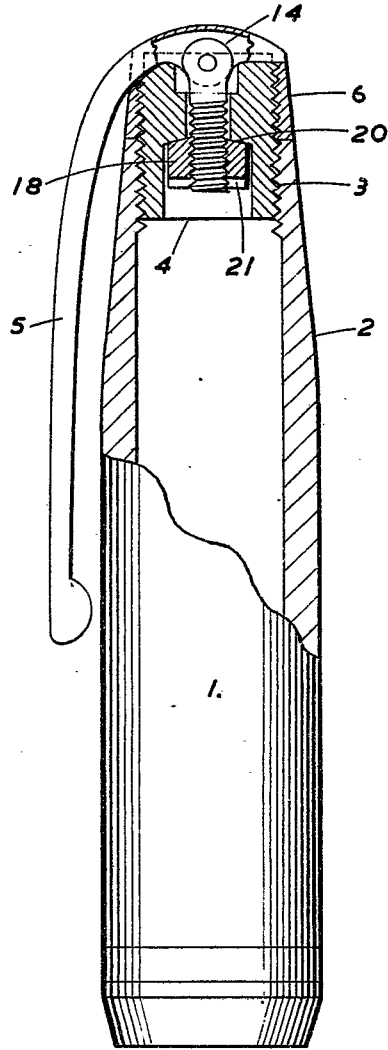


FIG. 2.

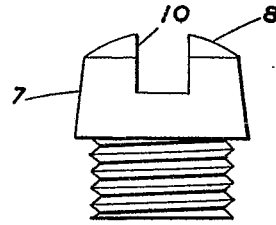


FIG. 3.

